



« Accélérer les actions en vue de l'atteinte d'un Pacifique bleu résilient »

Du 7 au 9 septembre, plateformes virtuelle  
De 12 h à 17 h, heure du Samoa

**Point 8.2.3 de l'ordre du jour : Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique**

**Objet du document**

1. Solliciter l'approbation du nouveau Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique.
2. Solliciter l'engagement des Membres à mettre en œuvre le Plan d'action pour les récifs coralliens de façon collaborative et intersectorielle, en tant qu'urgence pour la région du Pacifique.

**Contexte**

**Plan d'action 2021-2030 pour les récifs coralliens du Pacifique**

3. La région du Pacifique abrite près de 25 % des coraux du monde. Les récifs coralliens sont sans doute l'écosystème le plus important pour le mode de vie et la pérennité des populations du Pacifique. Les écosystèmes coralliens subissent des pressions croissantes : changements climatiques, baisse de la qualité de l'eau, acidification des océans, collecte.
4. Les vagues de chaleur océaniques ont doublé en fréquence, sont devenues plus longues et plus intenses. Le rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C prévoit la perte de 70 % des coraux du monde avec un réchauffement de 1,5 °C et de 99 % avec un réchauffement de 2 °C. Il est urgent d'agir pour améliorer la santé et la résilience des récifs coralliens face à ces pressions.
5. De nombreuses populations gèrent leurs écosystèmes coralliens au moyen de mesures locales, fondées sur les pratiques traditionnelles et culturelles. Les pays insulaires du Pacifique mettent eux aussi en œuvre des mesures nationales pour conserver les récifs coralliens et les écosystèmes qui leur sont associés.
6. Le Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique a pour but d'aider dans cette œuvre les pays insulaires du Pacifique et les populations de la région par la définition des actions stratégiques pour lesquelles la coopération régionale peut apporter des résultats pratiques, et de mobiliser des ressources pour la conservation des récifs coralliens et des écosystèmes associés.
7. Ce plan a été élaboré en concertation avec les Membres via des enquêtes envoyées par courriel aux personnes de contact, et prend compte des commentaires émis par les Membres, les organisations du CORP, la société civile et les scientifiques lors de l'évaluation de sa version préliminaire.
8. Il encourage une approche intersectorielle et collaborative de la gestion des récifs coralliens, qui tire parti des connaissances et des ressources financières mondiales, et consolide les activités de conservation déjà en cours. La notion d'une approche

intersectorielle de la gestion des récifs coralliens a bénéficié de l'appui des ministères de la pêche de la région lors de la Conférence régionale des ministères de la pêche 2020.

### Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique

9. Ce plan reprend les retours faits par les Membres, les organisations du CORP et les acteurs non étatiques. En particulier :
- il définit quelles sont les principales menaces qui pèsent sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés dans tout le Pacifique ;
  - il définit quels sont les obstacles qui empêchent le succès des actions de conservation des récifs ;
  - il définit huit domaines d'action stratégiques pour lesquels la régionalisation des actions peut fournir des économies d'échelle ou d'autres avantages aux pays Membres (ces domaines étant repris dans le diagramme ci-dessous). Le plan détermine ensuite des activités spécifiques, propres à chaque domaine d'action stratégique, et les indicateurs associés.



Domaines d'action stratégiques au niveau régional du Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique

### Recommandation

10. La Conférence est invitée à :
- 1) **approuver** le Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique ;
  - 2) **encourager** les Membres et les partenaires à appuyer la mise en œuvre intersectorielle de ce plan et à prendre des engagements dans ce sens ;
  - 3) **charger** le Secrétariat d'appuyer la mise en œuvre de ce plan par les Membres.

18 juin 2021